

 <p>utbm université de technologie Belfort-Montbéliard</p> <p><i>Humanités</i></p> <p>UTBM F 90010 Belfort Cedex tél. 03.84.58.31.75 fax. 03.84.58.31.78 e-mail <prénom.nom>@utbm.fr http://www.utbm.fr</p>	<p>GE 07</p> <p>Gestion financière et de l'investissement</p> <p>Deuxième partiel</p> <p>Durée : 1 heure 30 + 5 minutes de lecture de questions</p>
<p>Christian GIRARDOT</p>	<p>Lundi 6 janvier 2014</p>

Consignes :

- *Les documents de cours, les documents de TD, les sujets d'examen antérieur, les ordinateurs portables, les tablettes et les téléphones mobiles ne sont pas autorisés.*
- *Vous signerez chaque copie utilisée.*
- *Vous veillerez à la présentation de la copie.*
- *Vous séparerez distinctement les différents dossiers.*
- *Vous n'utiliserez ni le stylo rouge, ni le crayon de papier.*

Le sujet comporte sept dossiers indépendants. Toutes les questions sont indépendantes. Vous disposez des annexes suivantes :

- Un plan de comptes commun à tous les enregistrements demandés ;
- Un bilan passif (tableau DGFIP n° 2051) ;
- Un compte de résultat 1^{ère} partie (tableau DGFIP n° 2052). ;
- Un compte de résultat 2^e partie (tableau DGFIP n° 2053).

« Isigny va doubler sa production de lait infantile grâce à la Chine », extrait, Adrien Cahuzac, *L'Usine Nouvelle* n° 3338, jeudi 4 juillet 2013

Travail à faire :

1. Enregistrer – selon la technique du livre-journal – dans le système d'information de la société coopérative Isigny-Sainte-Mère l'acquisition courant 2014 de la nouvelle usine. La construction par une entreprise du BTP d'une telle usine relève du (nouveau) taux normal de TVA à 20,0 %. L'enregistrement du règlement de la facture n'est pas demandé [1 point].
2. Enregistrer – selon la technique du livre-journal – dans le système d'information de la société coopérative Isigny-Sainte-Mère l'émission début 2014 des obligations convertibles souscrites par la société chinoise Biostime [1 point].

« L'industriel choletais Nadia repris par ses cadres », Emmanuel Guimard, *Les Échos*, mardi 10 septembre 2013

Travail à faire :

1. Définir simplement ce qu'est un LMBO [1 point].
2. Définir simplement ce qu'est un fonds d'investissement [1 point].
3. À quelle forme de capital risque correspond l'intervention des fonds d'investissement Siparex, Arkea Capital Investissement et Unexo [0,5 point] ?
4. Préciser les lignes du compte de résultat (les codes à deux lettres) et leurs valeurs en termes de chiffre d'affaires en 2012 [1,5 point].
5. Quelles informations apprenons-nous dans le texte qui sont indispensables à un dirigeant mais qui ne sont pas accessibles dans le compte de résultat déposé par le groupe Nadia [1 point] ?

« Alcatel-Lucent augmente son capital d'un milliard d'euros », extrait, Solveig Godeluck, *Les Échos*, mardi 5 novembre 2013

Travail à faire :

1. Définir simplement ce qu'est une obligation [1 point].
2. Donner un exemple de crédit mobilisable de créances commerciales à court terme [0,5 point].
3. Préciser les lignes du bilan passif (identifiées par les codes à deux chiffres) sur lesquelles sera porté le montant des crédits mobilisables de créances commerciales à court terme [0,5 point].
4. Quel terme financier devrait-on utiliser pour « génération de liquidités grâce à l'activité » [0,5 point] ?

« Tarkett valorisé deux milliards pour son entrée en Bourse », extrait, Véronique Le Billon, *Les Échos*, mardi 12 novembre 2013

Travail à faire :

1. Sur quelle ligne du compte de résultat (code à deux lettres) trouvera-t-on la valeur des titres Tarkett cédés pour environ 540 millions d'euros par la société KKR France [0,5 point] ?
2. Quel intérêt trouve la famille Deconinck à cette introduction en Bourse [0,5 point] ?
3. Définir simplement ce qu'est le flottant [0,5 point].
4. Quel autre actionnaire (i.e. autre qu'un fonds d'investissement, les héritiers des fondateurs ou le flottant) peut détenir les 2,26 % du capital restant [0,5 point] ?
5. Calculer la marge opérationnelle prévisionnelle du groupe Tarkett pour l'exercice 2013 [0,5 point].
6. Sachant que la société Tandus est désormais une filiale du groupe Tarkett, reconstituer l'enregistrement – selon la technique du livre-journal – dans le système d'information de du groupe Tarkett lors de l'acquisition des actions Tandus. On supposera que les titres ont été payés par virement bancaire international [1 point].

« Les scieries bourguignonnes investissent et recrutent », extrait, Didier Hugue, *L'Usine Nouvelle* n° 3355, jeudi 28 novembre 2013

Travail à faire :

1. Enregistrer – selon la technique du livre-journal – dans le système d'information de la société Monnet-Sève l'acquisition des trois postes de sciage robotisés au cours du premier trimestre 2014. L'acquisition auprès de fournisseurs spécialisés de tels postes de sciage robotisés relève du (nouveau) taux normal de TVA à 20,0 %. L'enregistrement du règlement de la facture n'est pas demandé [1 point].
2. Enregistrer – selon la technique du livre-journal – dans le système d'information de la société Monnet-Sève la notification début novembre 2013 de la subvention accordée par le Conseil régional de Bourgogne à la société Monnet-Sève [1 point].

« Carbios : l'autodestruction programmée des plastiques », Chantal Houzelle, *Les Échos*, 5 décembre 2013

Travail à faire :

1. Définir simplement ce qu'est Alternext [1 point].
2. Enregistrer au 19/12/2013 – selon la technique du livre-journal – dans le système d'information de la société Carbios la souscription des actions nouvellement émises au prix d'émission unitaire de 14,03 euros. La valeur nominale unitaire des 934 959 actions Carbios est de 0,70 euro. L'enregistrement du versement des fonds n'est pas demandé [1,5 point].

« La BPI entre au capital de Talend, acteur clef du *big data* », Chantal Houzelle, *Les Échos*, mercredi 11 décembre 2013

Travail à faire :

1. Définir simplement ce qu'est la BPI [1 point].
2. Enregistrer au 31/12/2013 – selon la technique du livre-journal – dans le système d'information de la société Talend l'activation des frais de R&D. Seulement 60 % des dépenses annuelles de R&D de la société Talend répondent aux critères permettant leur activation. Les dépenses de R&D activables relèvent du taux normal de TVA à 19,6 % [1,5 point].

Plan de comptes commun à tous les enregistrements demandés

Numéros des comptes	Intitulés des comptes
101	Capital social
1041	Primes d'émission
110	Report à nouveau créditeur
119	Report à nouveau débiteur
120	Résultat de l'exercice créditeur
129	Résultat de l'exercice débiteur
...	...
131	Subvention d'investissement
145	Amortissements dérogatoires
...	...
161	Emprunts obligataires convertibles
163	Autres emprunts obligataires
164	Emprunts auprès des établissements de crédit (emprunts bancaires)
1671	Emprunts et dettes assortis de conditions particulières
1674	Avances conditionnées
...	...
203	Frais de développement
205	Concessions, brevets et droits similaires
213	Constructions
215	Installations techniques, matériel et outillage industriels
...	...
261	Autres participations
...	...
401	Fournisseurs
404	Fournisseurs d'immobilisations
...	...
4411	État – Subventions d'investissement à recevoir
443	État – Opérations particulières
44566	État – TVA déductible sur autres biens et services
44562	État – TVA déductible sur immobilisations
44571	État – TVA collectée
4563	Actionnaires – Versements reçus sur augmentation de capital
462	Créances sur cessions d'immobilisations
...	...
503	Valeurs mobilières de placement
512	Banque
...	...
701	Ventes de produits finis
707	Ventes de marchandises
72	Production immobilisée
740	Subventions d'exploitation
...	...

Bilan passif (tableau DGFIP n° 2051)

cerfa N° 10938 * 15
Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2013

2^e EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Février 2013 — 126-095

N 2051 - IMPRIMERIE RIL - NATIONALE

		Désignation de l'entreprise _____		Néant <input type="checkbox"/>	
				Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :	DA			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/>)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/>)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/>)	DG			
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI			
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL			
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (C)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/>)	DV			
	Avances et comptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX			
	Dettes fiscales et sociales	DY			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
Compte réglé	EB				
Produits constatés d'avance (4)	EC				
TOTAL (IV)	EC				
Ecart de conversion passif *	ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE				
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	EB			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Écart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG				
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Compte de résultat première partie (tableau DGFIP n° 2052)



N° 10167 * 17



COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2013

Formulaire obligatoire l'article 53A du Code général des impôts

2^e EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

#		Exercice N		Total	Exercice (N-1)	
		France	Étranger et Établissements ultramarinaux			
Désignation de l'entreprise : _____ Néant <input type="checkbox"/>						
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF		
		FG	FH	FI		
	Chiffres d'affaires nets *	FI	FK	FL		
	Production stockée *			FM		
	Production immobilisée *			FN		
	Subventions d'exploitation			RO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP		
	Autres produits (1) (11)			PQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (1)				FR	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW		
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX		
	Salaires et traitements *			FY		
	Charges sociales (10)			FZ		
	INVESTISSEMENTS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions			GA	
					GB	
Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC		
Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD			
Autres charges (12)			GE			
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (II - III)						
opérations exceptionnelles	Bénéfice attribué ou perte transférée *			GH	(III)	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			GI	(IV)	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO			
Total des produits financiers (V)				GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ		
	Intérêts et charges assimilés (6)			GR		
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
Total des charges financières (VI)				GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (II - II + III - IV + V - VI)						
				GV		
				GW		

N° 2052 - I - J - P - R - L - S - L - R - L - L - N - A - F - F - I - O - N - J - L - L - F - é - v - e - r - 2 - 0 - 1 - 3 - 1 - 2 - 6 - 4 - 9 - 7

RENVOIS : voir tableau n° 20531 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Compte de résultat deuxième partie (tableau DGFIP n° 2053)



N° 10947 * 15

4

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2013

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

2° EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise _____		Néant <input type="checkbox"/>	
		Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HI	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		II	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		IJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		IK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		IL	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		IM	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		IN	
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		IO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	IY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
	- Crédit-bail immobilier	HQ	
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH	
(5) Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		IX	
(9) Dont transferts de charges		AI	
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

REVENUS

N. 2053 - IMPRIMERIE NATIONALE

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Isigny va doubler sa production de lait infantile grâce à la Chine

Extrait, Adrien Cahuzac, *L'Usine Nouvelle* n° 3338, jeudi 4 juillet 2013

La société coopérative Isigny-Sainte-Mère, basée à Isigny-sur-Mer (Calvados), devrait plus que doubler sa production de poudre de lait infantile d'ici à 2015, passant de 20 000 tonnes actuellement à 50 000. La bonne nouvelle vient de la société chinoise Biostime, déjà cliente du groupe laitier normand depuis deux ans. Elle vient de nouer un partenariat avec la coopérative Isigny-Sainte-Mère, pour la construction d'une nouvelle unité de production de 20 000 m², pour un montant de 50 millions d'euros H.T. Deux nouvelles tours de séchage seront construites, qui s'ajouteront aux trois que possèdent déjà le groupe.

« À cause des problèmes sur le lait en Chine, les consommateurs n'ont plus confiance dans le lait local et préfèrent le lait importé », explique Daniel Delahaye, directeur général de cette coopérative qui a réalisé 246 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2012, dont 42 % à l'exportation. Le financement de la nouvelle usine sera assuré à 60 % par la coopérative et à 40 % par le groupe Biostime. Pour ce faire, ce dernier investira 17,5 millions d'euros en obligations convertibles et prendra 20 % du capital de la coopérative en tant qu'associé non coopérateur, pour un montant de 2,5 millions d'euros. *« C'est un nouveau modèle coopératif que nous introduisons. Peu de gens le savent, mais le droit rural permet à une coopérative agricole d'ouvrir une partie de son capital, dans la mesure où l'associé non coopérateur, procure un avantage à l'entreprise »,* détaille Daniel Delahaye.

[...]

L'industriel choletais Nadia repris par ses cadres

Emmanuel Guimard, *Les Échos*, mardi 10 septembre 2013

Le groupe industriel Nadia est un vrai touche-à-tout. Cette entreprise indépendante installée à Cholet (Maine-et-Loire) sait aussi bien fabriquer des bateaux de plaisance que des instruments de cuisine, en passant par de la menuiserie, des panneaux de signalisation et même des instruments pour dentistes.

Nadia compte 500 salariés pour un chiffre d'affaires de 85 millions d'euros en 2012, en croissance faible mais régulière. « *La diversité de nos activités nous a permis d'être relativement épargnés par la crise. Quand la signalisation marquait le pas, en 2008, d'autres activités ont pris le relais* », explique Christian Diabas. Celui-ci, directeur général du groupe depuis quatre ans, vient d'acquérir la majorité du capital de la société – détenue jusqu'alors par Alain Durand – avec une équipe de 23 cadres travaillant dans l'entreprise. La reprise, sous forme d'un LMBO, a été appuyée par un *pool* [littéralement un regroupement, Ndr] de fonds d'investissement, parmi lesquels Siparex, Arkea Capital Investissement et Unexo. Le montant de l'investissement n'a pas été précisé.

Le premier objectif de Christian Diabas et de son équipe est de conserver le périmètre actuel des activités. Le groupe envisage même des acquisitions pour enrichir certains métiers. À ce jour, la production de portails et de portes de garage en aluminium, commercialisés sous la marque Sib, représente 31 % du chiffre d'affaires, les produits de signalisation, commercialisés sous la marque Nadia Signalisation, près de 25 % et les robots culinaires pour les collectivités (hôpitaux, établissements scolaires...), commercialisés sous la marque Dynamic, 18 %. Nadia investit deux millions d'euros par an dans son outil industriel. L'autre objectif est de développer l'exportation qui pèse 15 % de son chiffre d'affaires. Mais sur certains métiers, tels celui de Dynamic, 80 % de l'activité provient de l'international. Il en est de même pour Prodon-Holliger, filiale présentée comme étant le dernier fabricant français d'instruments dentaires.

Le principal vecteur de notoriété du groupe Nadia est son activité nautique. Le groupe fabrique des vedettes fluviales dont il assure l'exploitation sous la marque Nicol's Yacht, avec une vingtaine de bases de location réparties sur les canaux d'Europe (18 en France, 3 en Allemagne et une au Portugal). Pour Christian Diabas, juxtaposer différents secteurs d'activités offre des synergies en matière technique, de sous-traitance et de R&D, laquelle mobilise vingt salariés. En outre, l'essentiel des usines du groupe se trouve dans le Choletais, ce qui permet des transferts de salariés en fonction du niveau de charge et de la saisonnalité.

Alcatel-Lucent augmente son capital d'un milliard d'euros

Extrait, Solveig Godeluck, *Les Échos*, mardi 5 novembre 2013

Une augmentation de capital de 955 millions d'euros, une émission de 556 millions d'euros d'obligations, et enfin 500 millions d'euros supplémentaires de crédits mobilisables de créances commerciales à court terme. C'est un *pool* de banques (Crédit Agricole, Deutsche Bank, HSBC, Morgan Stanley...) qui se sont chargées de placer les actions nouvelles et les obligations. Alcatel-Lucent a frappé fort, hier, en annonçant une série de mesures pour assainir son bilan. Avec le banquier Jean Raby à la direction financière et juridique [Il était auparavant *managing director* à la banque d'affaires américaine Goldman Sachs, Ndr], la nouvelle équipe a fait preuve d'un sens du *timing* impeccable car on ne pouvait rêver meilleur moment pour solliciter les investisseurs.

Les résultats trimestriels publiés avant le début du *week-end* ont fait bondir le cours en Bourse. L'action, qui était tombé à un euro quand Michel Combes a été nommé président en avril dernier [Il était auparavant *chief executive officer* chez l'opérateur de télécommunications britannique Vodafone, Ndr], a frôlé les trois euros. Il n'a d'ailleurs que modérément chuté hier après l'annonce de l'opération financière. « *La taille de l'augmentation de capital est en adéquation avec les attentes*, explique Alexander Peterc, courtier chez Exane BNP Paribas. *C'est une bonne nouvelle pour les actionnaires : pour 5 % de dilution, vous avez un bilan quand même nettement plus sain* ».

Les sommes provenant de l'émission d'obligations serviront à refinancer les échéances de remboursement des deux prochaines années. Par ailleurs, Michel Combes avait promis d'affecter deux milliards à la réduction de la dette, en combinant augmentation de capital, cessions d'actifs et génération de liquidités grâce à l'activité. [...] Après l'opération annoncée hier, la dette nette sera proche de zéro, contre un milliard d'euros fin septembre. « *Nous avons accéléré la réalisation de ce volet, car le contexte était judicieux*, souligne Michel Combes, *mieux vaut aller vite pour renforcer encore la confiance* ». [...]

Tarkett valorisé deux milliards pour son entrée en Bourse

Véronique Le Billon, *Les Échos*, mardi 12 novembre 2013

Leader européen et numéro trois mondial des revêtements de sol, le groupe français Tarkett a lancé hier son entrée à la Bourse de Paris, en mettant en vente 25 % de son capital, à un prix de 32 euros par action. Sur cette base, le groupe, né en 1997 du rapprochement du groupe suédois Tarkett avec le groupe français Sommer Allibert, est donc valorisé deux milliards d'euros. « *Si tout se passe bien, les actions commenceront à être négociées à la Bourse de Paris le vendredi 22 novembre* », a indiqué hier Fabrice Barthélemy, directeur financier du groupe, à l'occasion d'une visioconférence. L'opération, annoncée en octobre, illustre une période faste pour les introductions en Bourse à Paris, avec celles du câblo-opérateur Numéricâble ou du fabricant de batteries Blue Solutions.

L'introduction en Bourse n'est pas une levée de fonds mais un désengagement partiel du fonds d'investissement américain KKR France, entré au capital en 2007, et qui détenait jusqu'à présent le groupe Tarkett, à parité avec la famille Deconinck. L'opération devrait rapporter à KKR France environ 540 millions d'euros. Au terme de l'opération, KKR France ne détiendra plus que 22,65 % du capital. La part détenue par la société *holding* de la famille Deconinck (les héritiers des fondateurs de Sommer Allibert), devrait de son côté légèrement augmenter pour atteindre 50,1 %, alors que le flottant représentera environ 25 %.

Le groupe Tarkett, qui emploie 11 000 salariés dans le monde, table sur un chiffre d'affaires de 2,5 milliards d'euros cette année, en hausse de 8 % par rapport à 2012. Tarkett vise également un résultat d'exploitation de 310 millions d'euros pour l'exercice en cours, explique le président du directoire Michel Gianuzzi, qui présente le groupe comme « *le plus diversifié* » du secteur [d'activité, Ndr] au plan géographique. Le groupe Tarkett fournit aussi bien la pelouse synthétique sur laquelle s'entraîne l'équipe de France de football à Clairefontaine ou celle du FC Barcelone au Camp Nou, que des parquets, des sols en PVC, des revêtements de sols de gymnases, de cliniques ou d'écoles. Tarkett réalise le tiers de ses ventes en Amérique du Nord (où sont basés ses deux grands concurrents, Mohawk et Shaw), et une part importante également en Russie. [...].

Dernière acquisition en date, pour 500 millions d'euros, de Tandus Flooding en septembre 2012, une société américaine spécialiste de la moquette à usage commercial (bureaux, hôpitaux...), un marché que le groupe Tarkett entend développer dans les années qui viennent.

Les scieries bourguignonnes investissent et recrutent

Extrait, Didier Hugue, *L'Usine Nouvelle* n° 3355, jeudi 28 novembre 2013

Dans un contexte de hausse des cours du bois et de stagnation du prix de vente des produits transformés, l'économie de matière première devient la première cause d'investissement dans l'industrie du sciage. C'est le cas chez Monnet-Sève, une société basée à Outriaz (Ain), qui lance un plan d'investissements de 13 millions d'euros dans son usine de Sougy-sur-Loire (Nièvre), qui sera opérationnel dans le courant de l'année prochaine. « *À eux seuls, les trois postes de sciage robotisés en courbe, décalé et en diagonale d'une valeur totale de 5 millions H.T, améliorent le rendement matière de 5 %* », précise Jean-Claude Sève, P-DG d'un groupe qui réalise 115 millions d'euros de chiffre d'affaires et emploie 470 salariés.

À ce gain de matière, Monnet-Sève ajoute la recherche d'une meilleure qualité. Le sujet est sensible dans le secteur de la construction, principal débouché de l'entreprise. Depuis 2010, la construction représente en effet 80 % du chiffre d'affaires, réalisé pour moitié avec du sapin de Douglas, pour l'autre avec de l'épicéa, tous deux issus des forêts du Morvan. Les parties les moins nobles des résineux sont dirigées vers l'emballage et la fabrication de palettes. L'investissement répond aussi à une volonté de développer les marchés à l'exportation qui représentent actuellement 25 % du chiffre d'affaires.

Grâce à ce nouvel outil, le groupe Monnet-Sève prévoit dans les cinq ans, la création de 25 emplois. L'investissement est subventionné à hauteur d'un million d'euros par le Conseil régional de Bourgogne et le Conseil général du département de la Nièvre (respectivement 300 000 et 700 000 euros). Dans le cadre des aides à la filière forestière, le Ministère du Redressement productif accorde un prêt de trois millions d'euros à taux 0 qui, selon le chef d'entreprise, avec toutes les expertises nécessaires à la rédaction du dossier administratif, n'est guère plus intéressant qu'un prêt bancaire classique.

[...]

Carbios : l'autodestruction programmée des plastiques

Extrait, Chantal Houzelle, *Les Échos*, 5 décembre 2013

Après Deinove, c'est une nouvelle *cleantech* [Entreprise qui évolue dans le secteur des nouvelles technologies appliquées à l'environnement, Ndr] qui va faire son apparition sur Alternext. Il s'agit de Carbios, une toute jeune société basée à Saint-Beauzire (Puy-de-Dôme), qui lance sa révolution verte dans l'industrie plastique. Et pour mener à bien ce changement dans la valorisation des déchets plastiques, elle a développé une plateforme de bioprocédés et de solutions techniques pour dégrader mais aussi recycler le plastique. Le troisième axe de développement, mais qui est à un stade moins avancé, est celui de la production de plastiques biodégradables. Et le défi est de taille ! Près de 110 millions de tonnes de déchets plastiques sont produits chaque année. Et pour s'en débarrasser...ils sont incinérés ou pire, enfouis. Carbios offre donc une solution alternative, écologique et surtout dans l'ère du temps. D'autant que la Commission européenne imposera que le recyclage ou la valorisation soit d'au moins 50 % en 2020.

[...]

La BPI entre au capital de Talend, acteur clef du *big data*

Chantal Houzelle, *Les Échos*, mercredi 11 décembre 2013

Le *big data* fait partie des sept ambitions retenues par la commission Innovation 2030, présidée par Madame Anne Lauvergeon, ex-présidente d'Areva. Fleuron tricolore sur ce marché gigantesque, la société Talend, basée à Suresnes (Hauts-de-Seine) et à Los Altos (Californie), qui a fait très tôt le pari du logiciel libre pour ses solutions d'intégration de données dédiées aux entreprises, annonce avoir levé 29 millions d'euros, ce qui constitue sa cinquième augmentation de capital. Grâce à la BPI, qui a mené cette opération en engageant 12,4 millions d'euros, suivi par le fonds d'investissement parisien Iris Capital et le fonds d'investissement américain Silver Lake LLP Europe.

« *L'ancrage en France de cette société que nous avons dans nos radars depuis longtemps est très important pour nous* », souligne Thierry Sommelet, directeur d'investissements à la BPI. « *Le niveau de cette levée de fonds montre qu'on a aussi, en France, la capacité nécessaire pour soutenir des sociétés à fort potentiel dans leur développement à l'international* ». S'il n'a pas un besoin immédiat de trésorerie, Bertrand Diard, cofondateur et directeur de la stratégie de Talend, a saisi cette opportunité pour consolider sa taille critique face à des concurrents comme IBM ou Oracle. « *Le soutien de la BPI renforce notre position sur le big data et notre capacité d'innovation. Nous allons compléter notre offre sur le marché du cloud, qui est encore un peu expérimental* », estime-t-il.

L'entreprise consacre 9 millions d'euros par an à la R&D et emploie 120 chercheurs sur un effectif mondial de 420 collaborateurs, dont une centaine en France et autant aux États-Unis. S'il projette une introduction au Nasdaq, Bertrand Diard estime que Talend, dont le chiffre d'affaires reste confidentiel, n'a pas tout à fait la taille requise et il envisage une nouvelle acquisition.